



Coup d'œil... sur septembre

★ Lancement de l'opération Oasis

ce mois-ci. Le dépliant « UICN — Oasis Terre » envoyé avec le présent numéro, doit être largement diffusé au titre de l'effort fait par l'UICN pour augmenter le nombre de ses membres individuels. De nouveaux membres sont également recherchés. C'est là l'occasion pour vous d'aider l'UICN à s'aider elle-même. Voir en dernière page pour plus de détails.

Merci! Nos fidèles membres

et amis augmentent déjà leurs contributions à l'UICN. Voir également en dernière page.

Plus de 800 amendements

aux Annexes I et II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ont été proposés pour être discutés lors de la première Conférence des parties qui doit avoir lieu à Berne en Suisse, du 2 au 6 novembre. Des détails sur plusieurs d'entre eux et des renseignements sur la réunion sont donnés aux pages 50-52. A la page 49, figure un rapport sur un autre accord international — la convention proposée en vue de la protection des animaux migrateurs.

★ L'Assemblée générale

extraordinaire de l'UICN se déroulera à Genève, en Suisse, du 19 au 21 avril 1977. Les membres désireux d'y participer doivent avertir la Secrétaire exécutive aux membres dès que possible. Voir en dernière page.

★ Une réunion ouverte

de la CSS aura lieu à Mexico en décembre 1976. Voir à la page 52.

★ Le questionnaire

ci-joint permettra à l'UICN de vous être d'une plus grande utilité. Veuillez donc le remplir et le retourner promptement.

Les étoiles impliquent

une action!

★ des membres de l'UICN;

☆ des membres des commissions.

Progrès de l'accord sur les animaux migrateurs

Des experts de 45 pays et de 11 organisations internationales se sont réunis à Bonn (République fédérale d'Allemagne) du 6 au 9 juillet 1976 pour participer à la préparation d'un traité international pour la sauvegarde des animaux migrateurs.

La réunion était convoquée par la RFA et l'UICN pour commenter un projet de convention préparé par l'UICN, à la demande du gouvernement ouest-allemand.

La réunion avait pour but de soumettre le projet ambitieux de l'UICN à la critique d'experts, et par là même, d'aider à la révision et à l'annotation du texte pour qu'il soit acceptable aux gouvernements et aux conservationnistes.

Il était clair dès le départ que la future convention devait être un traité général fournissant un plan d'ensemble pour la gestion et la protection des animaux migrateurs dans le monde entier.

L'idée d'accords supplémentaires — portant sur des groupes d'espèces ou sur des animaux d'une région donnée — à négocier dans ce cadre général, a également été acceptée sans difficulté.

Cependant, un désaccord est apparu sur plusieurs points extrêmement importants tels que la question de savoir si la convention devait couvrir toutes les espèces migratrices, et quels seraient les mécanismes à établir aux termes du traité pour l'appliquer. Par exemple : le texte doit-il se limiter aux espèces migratrices menacées? Les espèces exploitées doivent-elles en être exclues? Des débats prolongés ont eu lieu sur ces questions essentielles; l'on s'est particulièrement attaché aux espèces marines, dont plusieurs sont exploitées pour le commerce et sont déjà couvertes par des traités. Cependant, l'opinion a prévalu que la convention devait couvrir toutes les espèces migratrices, à condition d'accorder la priorité à celles qui sont menacées.

Bien que la réunion n'ait pas précisé quels devaient être les mécanismes d'application à prévoir dans la convention, un accord général est intervenu sur la nécessité de mettre sur pied :

* un organe directeur permanent représentatif des Etats parties à la convention, qui prendra les initiatives;

* un conseil scientifique consultatif qui conseillera l'organe directeur, notamment sur l'état de conservation des espèces; et

* un secrétariat.

Les participants étaient également divisés sur la question de savoir dans quelle mesure la convention devait déterminer les clauses concernant les accords supplémentaires. Considérant la flexibilité comme essentielle, certains ont préféré que le cadre de la convention ne contienne que des directives non obligatoires pour élaborer des accords supplémentaires. D'autres ont soutenu qu'il était essentiel de prévoir des règles couvrant un minimum d'impératifs.

Un compromis entre ces deux opinions devrait intervenir : certaines dispositions choisies devraient être obligatoires, comme le maintien de l'habitat, l'élimination des obstacles à la migration, et la recherche sur la dynamique des populations; à cela viendrait s'ajouter un large éventail de directives non obligatoires.

Un soutien général a été accordé à l'idée selon laquelle les espèces migratrices sont une ressource commune vis-à-vis de laquelle tous les Etats impliqués ont une responsabilité. Ceci pourrait finalement être la réalisation la plus importante de la réunion de Bonn. La reconnaissance de cette idée pourrait avoir des conséquences importantes car elle implique une gestion commune et des mesures de conservation prises en commun.

Maintenant que cette première réunion officielle a permis de voir quelle sorte de traité serait acceptable et possible, la RFA peut aller de l'avant dans la préparation de la réunion plénipotentiaire prévue pour conclure l'accord. L'UICN continuera d'y participer de près en donnant son avis sur la forme et le fond, bien que le prochain projet — contrairement au document de travail de Bonn — doive être soumis à la réunion par le Gouvernement de la République fédérale lui-même.

Programme de l'UICN

Le rapport sur la réalisation du programme adopté par la 12^e Assemblée générale de l'UICN continue ci-dessous. Il porte sur le programme d'accords internationaux.

Accords internationaux

Des progrès ont été enregistrés dans deux accords internationaux du programme : la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, pour laquelle l'UICN assure le secrétariat, et la future convention sur les animaux migrateurs, dont le projet a été préparé par l'UICN, qui assiste en outre la République fédérale d'Allemagne dans la préparation d'une réunion destinée à conclure la convention. (Voir page 49.)

Convention sur les espèces menacées

Trente et un pays ont déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction avant le 4 août 1976, et disposeront donc du droit de vote à la première Conférence des parties à la convention qui aura lieu à Berne (Suisse) du 2 au 6 novembre 1976. La liste des 32 pays figure à la page 51.

D'après son ordre du jour provisoire, la Conférence :

- examinera l'application de la convention ;
- discutera de l'interprétation des clauses de la convention ;
- examinera les amendements proposés pour les Annexes I et II et adoptera ceux qui seront acceptés ;
- recommandera des moyens d'augmenter l'efficacité de la convention ; et
- décidera du lieu et de la date de la prochaine conférence des parties.

A eux seuls, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, l'Iran, Madagascar, le Maroc, Maurice, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, le Royaume-Uni et la Suisse ont proposé plus de 800 amendements aux annexes I et II. La plupart émane du Royaume-Uni (528) et de la Suisse (136).

Nous donnons ci-dessous la liste par ordre taxonomique des amendements commentés par le secrétariat de la convention à la date du 13 août 1976, avec les recommandations du secrétariat à ce sujet.

Il s'agit des propositions du Canada, des Etats-Unis, de Maurice, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pérou et de la Suisse.

Chaque proposition d'amendement se présente comme suit :

Nom de l'espèce (nom français) : proposition (pays qui propose). Recommandation du secrétariat.

Les abréviations suivantes sont utilisées : AI = annexe I ; AII = annexe II.

Mammalia

MONOTREMATA

Tachyglossidae

Zaglossus bruijnii (échidné à long bec) : inclure dans AII (Papouasie-Nouvelle-Gui-

née). Approbation recommandée, bien que l'espèce soit victime d'un commerce local plutôt qu'international.

PRIMATES

Inclure tous les primates dans AII, à l'exception de ceux mentionnés dans AI (Suisse). Approbation recommandée. Les espèces de primates qui ne sont pas menacées peuvent le devenir lorsque l'espèce habituellement commercialisée ne peut plus l'être du fait de son inclusion à la convention, ou lorsque les revendeurs ne trouvent plus en nombre suffisant les spécimens dont ils font habituellement le commerce.

Callithricidae

Cebuella pygmaea : inclure dans AI (Pérou). Approbation recommandée. Bien que cette espèce ait une vaste aire de distribution, elle n'est commune que localement ; elle est gravement menacée par le commerce des animaux familiers.

Pongidae

Pongo pygmaeus (orang outan) : retirer les sous-espèces de AI et y ajouter l'espèce entière (Suisse). Comme c'est le cas pour toutes les mesures de simplification, l'approbation est recommandée.

RODENTIA

Cricetidae

Ondatra zibethicus bernardi (rat musqué) : supprimer de AII (Suisse). Approbation recommandée. L'identification des peaux de chaque sous-espèce d'animaux à fourrure est pratiquement impossible. La peau du rat musqué est l'une des plus fréquemment importées ; cette sous-espèce est la seule protégée. Sa rareté et la qualité sans doute inférieure de sa fourrure font que l'espèce est peu utilisée pour le commerce.

Chinchillidae

Chinchilla spp. : les inclure toutes dans AI (Suisse). Approbation recommandée.

CETACEA

Balaenopteridae

Balaenoptera physalus (rorqual commun) : inclure toutes les populations dans AI, à l'exception de celles figurant dans AII (E.-U.). Le secrétariat serait pour l'inclusion de toutes les populations de cette espèce dans AI, mais comme aucune proposition n'a été faite en ce sens, il recommande l'approbation de cette proposition, tout en demandant qu'elle soit conforme aux dernières décisions les plus restrictives prises par la CBI.

Balaenoptera borealis (baleine de Sei) : inclure toutes les populations dans AII à l'exception de celles figurant dans AI (E.-U.). Approbation recommandée. Cependant, le secrétariat voudrait que la proposition soit amendée pour être conforme à la dernière décision de la CBI en la matière. Il souhaite bien entendu que toutes les baleines soient incluses dans AII, à l'exception de celles qui devraient être (ou sont déjà) incluses dans AI.

CARNIVORA

Canidae

Canis lupus (loup) : inclure l'espèce entière dans AII (Suisse). Approbation recommandée. L'identification des peaux des sous-espèces est très difficile. Des mesures locales ou nationales pour la protection des sous-espèces les plus menacées seraient sans doute plus efficaces que leur inclusion dans AI.

Speothos venaticus (chien des buissons) : inclure dans AI (Pérou). Approbation non recommandée. Bien qu'elle soit rare, l'espèce ne semble en aucune façon menacée par le commerce.

Ursidae

Tremarctos ornatus (ours à lunettes) : inclure dans AI (Pérou). Approbation recommandée. Tous les ours sont menacés ; cette espèce en particulier est menacée sur toute son aire de distribution.

Ursus americanus emmonsii (ours noir d'Emmons) : retirer de AI (Canada). Approbation recommandée. La gestion actuelle de ce groupe semble adéquate. La question du statut des sous-espèces n'est pas encore claire, mais cela ne semble pas justifier le maintien de cet animal dans AI.

Mustelidae

Lutra lutra (loutre d'Europe) : inclure dans AI (Suisse). Approbation non recommandée. Bien qu'il faille limiter le commerce des loutres, son interdiction totale ne paraît pas nécessaire car l'espèce n'est pas menacée d'extinction.

Tous les lutrinae : les inclure dans AII, à l'exception de ceux de AI (Suisse). Approbation recommandée. Toutes les loutres sont très recherchées pour leurs peaux ; les peaux des différents sous-espèces sont difficiles à distinguer. *Lutra lutra* serait suffisamment protégée en étant ainsi placée dans AII.

Helogale derbianus : supprimer de AII et inclure *Hemigalus derbyanus* (Suisse). Approbation recommandée. *Helogale derbianus* n'a jamais existé. Il est possible qu'on ait confondu avec *Hemigalus derbyanus*, que la Thaïlande avait proposé d'inclure dans AII lors de la Conférence de Washington.

Felidae

Felis yagouaroundi (jaguarundi), *F. pardalis* (ocelot), *F. wiedii* (marguay), et *F. tigrina* (chat-tigre) : inclure dans AI (Canada). Approbation recommandée. Le commerce des fourrures de ces espèces, à l'exception de *F. yagouaroundi*, est extrêmement développé. Il est pratiquement impossible de distinguer les peaux des nombreuses sous-espèces, ce qui fait que les pays importateurs ne peuvent pas appliquer correctement la convention. Le commerce illicite est évidemment encouragé par la confusion lors de l'identification.

Felis geoffroyi (chat de Geoffroy) : inclure dans AI (Canada). Approbation recommandée. Les peaux de cette espèce font l'objet d'un commerce intense entre les pays d'Amérique du Sud (surtout le Paraguay) et d'autres pays ; il paraît douteux que l'espèce puisse supporter un aussi grand nombre de prises. Si le commerce de ces espèces était autorisé, les commerçants sans scrupules pourraient inclure les peaux de *F. wiedii* et de *F. tigrina* avec celles de *F. geoffroyi*. Si l'on impose de sévères res-

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES

QUESTIONNAIRE AUX MEMBRES

Afin de nous aider à mettre à jour notre liste de membres, veuillez remplir ce questionnaire et le retourner dès que possible à: Secrétaire aux membres, UICN, 1110 Morges, Suisse.

Nom du membre :

Adresse :

Numéro de téléphone : Téléx :

Membre (catégorie) : Gouvernemental : Etat Agence
 Non gouvernemental : National International
 Non votant : Affilié

Personne/Service à contacter :

Personne/Service (si autre que ci-dessus) chargé(e) du paiement des cotisations :

Facture en deux/trois/quatre exemplaires :

Adresse (si différente de ci-dessus) pour l'envoi du Bulletin et de l'Annuaire :

Bulletin en : Anglais/Français/Espagnol :

Nombre de Bulletin requis (les envois importants ne se font habituellement pas par voie aérienne) :

Personnes qui doivent recevoir le Bulletin par voie aérienne pour que l'UICN ait rapidement notre réaction quant à la réalisation du programme :

Langue souhaitée pour toute correspondance : Anglais/Français/Espagnol :

Domaine d'activités environnementales/information/préoccupations :

Relations avec l'UICN :

Nous souhaitons participer activement au programme de l'UICN :

Nous nous intéressons aux activités de l'UICN mais ne souhaitons/ne pouvons pas participer au programme de l'UICN :

Nous nous intéressons essentiellement aux publications de l'UICN :

Date : Signature :

QUESTIONNAIRE

This questionnaire is to be filled out by the person who has the most knowledge of the land involved. It should be filled out for each separate tract of land.

1. Name of landowner (if known):

2. Location of land (county, township, range, section):

3. Description of land (acreage, type of land):

4. Date of acquisition:

5. Name of person who acquired land:

6. Name of person who is now in possession of land:

7. Name of person who is now in possession of land (if different from 6):

8. Name of person who is now in possession of land (if different from 6 and 7):

9. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, and 8):

10. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, and 9):

11. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, 9, and 10):

12. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, 9, 10, and 11):

13. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, 9, 10, 11, and 12):

14. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, and 13):

15. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, and 14):

16. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, and 15):

17. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, and 16):

18. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, and 17):

19. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, and 18):

20. Name of person who is now in possession of land (if different from 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, and 19):

trictions aux autres espèces de félins tachetés, les commerçants se tourneront vers des espèces similaires qui ne figurent pas dans les annexes de la convention.

Felis colocolo (colocolo), *F. geoffroyi*, *F. guigna* (guigna), et *F. bengalensis* (chat du Bengale) : inclure dans AII et supprimer les sous-espèces ; supprimer également les sous-espèces de *F. yagouarouandi*, *F. pardalis*, *F. wiedii*, *F. bengalensis*, et *F. tigrina*, de AI et les porter dans AII (Suisse). Approbation non recommandée en ce qui concerne *F. yagouarouandi*, *F. pardalis*, *F. wiedii*, *F. bengalensis* et *F. tigrina*, puisque la proposition canadienne de les inclure dans AI est approuvée. Cependant, bien que le secrétariat préfère l'inclusion de *F. guigna* dans AI, il recommande de l'inclure dans AII parce que cette espèce n'est pas mentionnée dans la proposition canadienne.

PINNIPEDIA

Otariidae

Arctocephalus spp. (otaries) : inclure toutes les espèces dans AII (Suisse). Approbation recommandée. Des sept espèces d'*Arctocephalus*, quatre ont jusqu'à présent été incluses dans AII. Des trois espèces non protégées, deux (*A. forsteri* et *A. gazella*) sont très rares. Pour plus de sécurité lors de l'identification, il faudrait toutes les inclure dans AII.

Mirounga australis : supprimer de AII (Suisse). Approbation recommandée. Cette espèce n'a jamais existé.

PROBOSCIDAEE

Elephantidae

Loxodonta africana (éléphant d'Afrique) : inclure dans AI (Canada) ; inclure dans AII (Suisse). Le secrétariat recommande de ne pas approuver la proposition canadienne, mais d'approuver la proposition suisse d'inclure *L. africana* dans AII. L'éléphant d'Afrique n'est pas menacé d'extinction, mais le commerce — surtout le commerce illicite — de l'ivoire s'est intensifié, aussi l'éléphant d'Afrique nécessite-t-il une protection internationale. Les problèmes d'identification de l'ivoire provenant de l'éléphant d'Afrique et de celui de l'Inde subsisteront, mais l'inclusion de l'éléphant d'Afrique dans AI n'est pas utile.

ARTIODACTYLA

Camelidae

Lama guanicoe (guanaco) : inclure dans AII (Pérou). Approbation recommandée. L'espèce est rare ou menacée au Pérou, en Bolivie, et au Chili. Bien que plus nombreuse en Argentine, elle a considérablement diminué en nombre à cause de la détérioration de son aire de distribution et du braconnage pour la peau et la viande. Le commerce de cette espèce devrait donc être contrôlé.

Aves

ANSERIFORMES

Anatidae

Anas (Salvadorina) waigiensis : inclure dans AI (PNG). Approbation recommandée. Cette espèce, comme tous les canards, a

un intérêt commercial potentiel et est déjà protégée en Papouasie-Nouvelle-Guinée où la surveillance continue du commerce de cette espèce paraît justifiée.

FALCONIFORMES

Accipitridae

Haliaetus leucocephalus (aigle à tête blanche), *Aquila heliaca* (aigle impérial) et *Haliaetus albicilla* (aigle à queue blanche) : inclure dans AI et supprimer les sous-espèces (Suisse). Approbation recommandée*.

Tous les autres *Aquila* spp. et *Haliaetus* spp., ainsi que *Gypaetus barbatus* (gypaète d'Afrique), *Accipiter gentilis* (autour des palombes), *A. nisus* (épervier d'Europe), *Milvus milvus* (milan royal), *Circus* spp. (busards), *Circus* spp. (circaètes), *Gyps fulvus* (vautour fauve) et *Aegypius monachus* (vautour moine) : inclure dans AII (Suisse). Approbation recommandée*.

Harpyopsis novaeguineae (harpie de Nouvelle-Guinée) : inclure dans AII (PNG). Approbation recommandée*.

Pandionidae

Pandion haliaetus (balbuzard pêcheur) : inclure dans AII (Suisse). Approbation recommandée (et inclut donc une proposition de PNG d'inclure *P. haliaetus cristatus* dans AII).

Falconidae

Falco peregrinus (faucon pèlerin) : supprimer toutes les sous-espèces et inclure l'espèce dans AI (Suisse). Approbation recommandée*.

* *Remarque.* La déclaration de la Suisse soutenant la proposition sur les Falconiformes indique : « Souvent, les jeunes oiseaux de proie sont capturés au nid et mis illégalement sur le marché. Afin d'assurer une supervision efficace, il faudrait retirer les sous-espèces de AI et les remplacer par l'espèce. Tous les autres oiseaux de proie d'Europe devraient figurer dans AII, à l'exception des busards, milans noirs et pernoptères d'Egypte, car ils sont menacés par le commerce de spécimens vivants ou empaillés ». Le commentaire du secrétariat en ce qui concerne les propositions de la Suisse et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est que tous les oiseaux de proie ne jouissent pas d'une protection totale. Le secrétariat serait en faveur de l'inclusion de tous les oiseaux de proie dans AI, mais en l'absence d'une proposition en ce sens, il recommande l'approbation des propositions de la Suisse et de la PNG.

STRIGIFORMES

Strigidae

Inclure tous les strigidae d'Europe dans AII, à l'exception de *Strix aluco* (chouette hulotte) (Suisse). Approbation recommandée. Le secrétariat regrette cependant que tous les hiboux ne soient pas protégés dans AI.

Amphibia

SALIENTIA

Bufonidae

Wolterstorffina spp. (crapauds vivipares) : les inclure tous dans AI (Suisse). Approba-

tion recommandée. *Wolterstorffina* est en partie synonyme de *Nectophrynoidea*.

Reptilia

CROCODYLIA

Crocodyliidae

Osteolaemus tetraspis (crocodile nain) et *Crocodylus palustris* (crocodile des marais) : supprimer les sous-espèces et inclure l'espèce dans AI (Suisse). Approbation recommandée. Mesure de simplification.

TESTUDINATA.

Cheloniidae

Eretmochelys imbricata (tortue caret) : supprimer les sous-espèces et inclure l'espèce dans AI (Suisse). Approbation recommandée. L'identification des sous-espèces est difficile et l'espèce tout entière est menacée.

SAURIA

Gekkonidae

Phelsuma spp. (geckos diurnes) : les inclure tous dans AII (Suisse). Approbation recommandée (englobe donc la proposition de Maurice d'inclure les quatre espèces de *Phelsuma* dans AII). Ces animaux sont ou peuvent devenir l'objet d'un commerce soutenu, et seuls quelques spécialistes sont capables de les distinguer.

Iguanidae

Cyclura spp. (iguanes terrestres) : tous les inclure dans AII (Suisse). Approbation recommandée.

Lacertidae

Lacerta simonyi : inclure dans AII (Suisse). Approbation recommandée. L'espèce a été décimée, et son aire de distribution (les Canaries) est devenue un centre touristique.

SERPENTES

Boidae

Epicrates inornatus (boa) : supprimer les sous-espèces et les inclure dans AI (Suisse). Approbation recommandée.

(Suite page 52)

Pays ayant le droit de vote à la première Conférence des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Afrique du Sud	Maurice
Australie	Népal
Brésil	Niger
Canada	Nigéria
Chili	Norvège
Chypre	Pakistan
Costa Rica	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Emirats arabes unis	Pérou
Equateur	Rép. dém. allemande
Etats-Unis	Rép. féd. d'Allemagne
Finlande	Royaume-Uni
Ghana	Suède
Inde	Suisse
Iran	Tunisie
Madagascar	Uruguay
Maroc	Zaire

Nouvelles des Membres

Les membres de l'UICN ayant des nouvelles susceptibles d'intéresser d'autres membres sont invités à les envoyer à la Secrétaire exécutive aux membres, UICN, 1110 Morges, Suisse.

Comité Nacional Pro Defensa de la Fauna y Flora, Chili

Le gouvernement chilien a pris dernièrement un décret déclarant *Araucaria araucana* monument national, conformément à la Convention de 1940 pour la protection de la flore, de la faune et de la beauté du paysage en Amérique; le décret interdit d'abattre cet arbre et d'en faire le commerce au Chili. C'est l'aboutissement d'une longue lutte visant à protéger ce qui reste d'une espèce décimée par le feu et par la hache.

Le Comité fait actuellement campagne visant à obtenir un décret semblable pour protéger *Fitzroya cupressoides* qui est au bord de l'extinction. Des arbres vieux de 2000 ans et plus sont abattus pour faire des stores, des panneaux et même des crayons.

A la suite du Forum sur les baleines organisé par le Comité et l'Institut culturel Chili-Amérique du Nord de Santiago, une pétition a été envoyée au Président de la République demandant l'interdiction totale de la chasse à la baleine dans les eaux chiliennes. Le Chili a encore un port baleinier à Chome; 77 cétacés (des cachalots pour la plupart) ont été pris l'an dernier.

Le parc national de Torres del Paine, dans la province de Magellanes (au sud du pays), a été considérablement agrandi et couvre maintenant la plus grande partie du territoire qui avait besoin de protection dans la région. Parmi les espèces protégées, il y a *Lama guanicoe*, *Felis concolor*, *Hippocamelus bisulcus* et *Pterocnemia*.

pennata. *Hippocamelus bisulcus* (hippocamélus), espèce menacée, reçoit une attention particulière. Un membre du *Peace Corps*, M. Tony Povilitis, en a découvert quelques spécimens; le Comité a obtenu un don de la Société pour la protection de la faune pour construire une maison pour le garde chargé de protéger l'hippocamélus dans le parc national de Rio Simpson dans la province d'Aysén.

Dans le parc national de Lauca, près de la frontière nord-est du Chili, le nombre des vigognes a considérablement augmenté grâce aux strictes mesures de protection prises par la *Corporacion Nacional Forestal* qui est chargée du parc national. Cependant, en dehors des limites du parc, la chasse illégale à la vigogne continue. Le Comité s'efforce de faire respecter la protection.

Schweizerischen Bundes für Naturschutz (SBN)

Le 10 juillet 1976, la SBN a ouvert le Naturschutzzentrum Aletschwald — Centre écologique d'Aletsch, en Suisse.

Le Centre a pour but d'accroître les contacts avec la nature, d'examiner les problèmes de protection de la nature, promouvoir l'idée de protection de la nature, encourager la compréhension des sciences naturelles, et augmenter les activités de recherche scientifique dans la région d'Aletsch.

Le Centre assure l'hébergement, des cours, possède une bibliothèque, des salles d'étude, une exposition permanente sur l'histoire naturelle de la région, et un jardin botanique.

La forêt d'Aletsch (forêt subalpine de mélèzes et de pins) est à 10 minutes du Centre, tandis que le glacier d'Aletsch (le plus long des Alpes) est à 1 heure.

Réunion de la Commission du service de sauvegarde

☆☆ Une réunion ouverte à tous les membres de la Commission du service de sauvegarde aura lieu du 5 au 7 décembre 1976 à Kino, Sonora, au Mexique. Les membres des autres commissions, les experts-conseils honoraires et les membres de l'UICN de la région sont invités à y participer. La Commission des parcs nationaux et des régions protégées demande à ses membres de la région d'y participer.

Outre les travaux habituels de la CSS, il y aura des présentations spéciales sur l'écologie du désert, les espèces menacées de la région et les problèmes de gestion écologique dans le golfe de Californie.

- Le programme provisoire est le suivant :
- 2 décembre — délégués et membres s'assemblent à Tucson, Arizona. Annonce concernant les dispositions d'hébergement.
 - 3 décembre — toute la journée au musée du désert de l'Arizona-Sonora. Visite du musée et discussion sur l'écologie du désert.
 - 4 décembre — voyage en car jusqu'à Kino. Des guides américains et mexicains expliqueront les traits de l'écosystème de Sonora.
 - 5-7 décembre — réunions à Kino.
 - 8 décembre — excursion.
 - 9 décembre — retour en car à Tucson.

Par ailleurs, une agence de voyages de Tucson est prête à conseiller et à assister les membres et les délégués qui souhaitent se rendre en visite privée aux parcs nationaux et autres régions avoisinantes.

Les personnes désirant participer aux réunions doivent en aviser le Président de la Commission, c/o Siège de l'UICN, afin de recevoir de plus amples renseignements.

Programme (suite)

Python molurus molurus (Python des Indes) : supprimer de AI (Suisse). Approbation recommandée. Identification difficile; tous les boïdae qui ne sont pas dans AI devraient être dans AII (voir ci-dessous). Toutefois, le secrétariat préférerait que *Python molurus* soit dans AI.

Inclure tous les boïdae dans AI à l'exception de ceux qui sont dans AII (Suisse). Approbation recommandée. Tous les grands serpents sont recherchés dans le commerce comme animaux familiers ou pour leurs peaux. Bien qu'ils ne soient pas menacés d'extinction, une surveillance est nécessaire.

Tous les pythonidae (pythons) : les inclure dans AI (Canada). Approbation non recommandée. Tous les pythons ne sont pas menacés d'extinction. Il ne devrait pas être difficile de fournir aux responsables de la surveillance des informations leur permettant de distinguer les espèces de AI et de AII.

Liasis (Python) boleni : inclure dans AII (PNG). Si l'on considère que l'espèce appartient au genre *Python*, elle figure déjà dans AII. Si elle appartient au genre *Liasis*, son inclusion dans AII paraît souhaitable. Cependant, l'on préfère la proposition d'in-

clure dans AII tous les boïdae qui ne sont pas déjà dans AI.

Viperidae

Vipera ursinii wettsteini : inclure dans AII (Suisse). Approbation recommandée. La sous-espèce française est très gravement menacée et à plusieurs reprises des articles faits avec la peau de cette vipère ont été importés en Suisse. Cependant, le secrétariat voudrait que l'espèce tout entière soit incluse afin de faciliter le contrôle.

Pisces

PERCIFORMES

Sciaemidae

Cynoscion macdonaldi : inclure dans AI (E.-U.). Approbation recommandée. Son aire de distribution est limitée à la partie supérieure du golfe de Californie, et l'espèce est considérée comme menacée du fait de la surexploitation.

Mollusca

NEOGASTROPODA

Harpidae

Harpa costata : inclure dans AII (Maurice).

MESOGASTROPODA

Cypraeidae

Cypraea cribellum et *C. esontropia* : inclure dans AII (Maurice).

Approbation recommandée. Ces trois espèces proviennent principalement de Maurice, mais *Harpa costata* a été découverte au nord de Madagascar et *Cypraea cribellum* à la Réunion. Ce sont trois coquillages assez rares qui rapportent de gros gains aux revendeurs, et sont donc très recherchés par les ramasseurs de coquillages.

Insecta

LEPIDOPTERA

Papilionidae

Ornithoptera alexandrae, *O. allotei*, *O. chimaera*, *O. goliath*, *O. meridionalis*, *O. paradisea*, et *O. victoriae* (ornithoptères) : inclure dans AII (PNG). Approbation recommandée. Toutes ces espèces sont rares. Cependant, pour simplifier l'identification, il paraît préférable d'inclure tous les *Ornithoptera* dans AII.

Livres

The conservation alternative

Raymond F. Dasmann

Wiley, 164 p., 8 illustrations en noir et blanc, 10 tableaux; \$5.95.

Environmental conservation (fourth edition)

Raymond F. Dasmann

Wiley, 506 p., 98 illustrations en noir et blanc, 14 cartes, 31 tableaux, \$11.

Ray Dasmann est le gourou attiré de l'UICN! *Blueprints for survival* et *Limits to growth* sont des ouvrages collectifs qu'il aurait fort bien pu écrire à lui seul, à cette différence près que sa pensée est solidement enracinée dans l'écologie appliquée et que sa philosophie est à la fois humaniste et aventureuse.

Ces qualités sont évidentes dans ses derniers ouvrages (la quatrième édition de *Environmental conservation* est si différente des précédentes qu'on peut la considérer comme un nouveau livre). Si les auteurs de *Blueprint* ne s'étaient pas retirés, qui en Cornouailles, qui en Suisse, et si ceux de *Limits* ne s'étaient pas bornés à faire une étude de détails, ils auraient pu écrire *The conservation alternative*.

Selon l'éditeur, ce livre est un manuel supplémentaire, mais bien sûr, il a la vente à l'esprit, car l'ouvrage est bien plus que

ça. C'est un examen synoptique de questions telles que l'énergie, les matières premières, l'alimentation, la population, la lente disparition de la diversité biologique et culturelle, ainsi que la critique du « technologisme ». En outre, Ray Dasmann nous offre là un classique de poche sur les principes de la conservation.

Au contraire, *Environmental conservation* est bien un manuel qui donne à l'étudiant une base excellente sur le sujet, avec ses chapitres sur la nature de l'environnement, les grandes régions biotiques, les différentes relations existant entre les hommes et leur environnement, le sol, l'eau, les forêts, les espaces, la conservation des espèces et des habitats, le milieu aquatique, la population, l'énergie, l'alimentation, les minéraux, la pollution, l'industrialisation et la diversité humaine.

Aucun autre livre n'explique avec autant de clarté et de force ce qu'est la conservation.

Birds of the Antarctic and sub-Antarctic

George E. Watson

American Geophysical Union, 350 p., 11 p. d'illustrations en couleurs et 1 en noir et blanc; 55 cartes; 60 tables; prix non indiqué.

Décrit toutes les espèces ornithologiques connues au sud du 55°S, en donnant les détails permettant de les identifier, les caractéristiques du vol, le comportement, la voix et la parade, l'alimentation, la reproduction, la mue, la prédation, le taux de mortalité, les ectoparasites, l'habitat et

aire géographique. La plupart des espèces sont illustrées soit en couleur, soit par des dessins en noir et blanc, et leur distribution géographique figure sur des cartes. Les illustrations en couleurs sont médiocres.

Il y a des chapitres sur le milieu marin et terrestre de l'Antarctique et sub-Antarctique, et sur la géographie de la région. Il donne des conseils pour baguer les oiseaux, noter les observations en mer, préserver et expédier des spécimens, etc. C'est un livre des plus utiles.

Tropical rain forest use and preservation: a study of problems and practices in Venezuela

Lawrence S. Hamilton

Sierra Club, 110 p., 16 illustrations en noir et blanc, 10 cartes, 1 tableau, \$4.

Ce livre, qui constitue le rapport consécutif à deux années d'études sur les forêts tropicales humides du Venezuela, donne de nombreuses indications utiles sur la délimitation, la propriété, la vitesse de disparition, les parcs nationaux, l'état et les problèmes de la faune sauvage, et les populations indigènes.

Des recommandations valables pour d'autres pays ayant des forêts tropicales ont été prises concernant les facteurs sociaux et de population, l'évaluation des ressources et l'aménagement du territoire, les alternatives au défrichage, l'aménagement de la forêt, la faune sauvage, les parcs nationaux en tant que systèmes de « préserve » biotiques, et l'éducation environnementale.



Nouveaux titres

The leopard *Panthera pardus* in Africa

Norman Myers

79 p., 2 illustrations noir et blanc, 5 cartes, \$5.50.

C'est un rapport sur l'état du léopard en Afrique au sud du Sahara, et une évaluation de la nature et de la gravité des menaces qui pèsent sur sa survie.

M. Myers souligne la résistance des populations de léopards due à l'adaptabilité de l'espèce à un grand nombre d'habitats, mais il insiste aussi sur le fait que cette caractéristique ne peut être mise à profit par la gestion que dans des conditions de contrôle très strictes à tous les stades du plan de gestion. De telles conditions ne sont pas réunies dans les circonstances actuelles.

Table des matières: Résumé des conclusions et recommandations. Introduction. Ecologie et éthologie: considération sur leur pertinence. L'état du léopard région par région (Afrique de l'est, zone boisée du Miombo, Afrique australe, Afrique de l'ouest, Afrique du nord-est, région de forêt humide équatoriale). L'état du léopard: facteurs essentiels et problèmes. Nouvelle

méthode de gestion à long terme des léopards en tant que ressource.

C'est le pendant au *The Cheetah *Acinonyx jubatus* in Africa* (\$5.50) du même auteur.

Wolves

Revu et corrigé par Douglas H. Pimlott

Comptes rendus de la première réunion de travail des spécialistes du loup et de la première Conférence internationale sur la conservation du loup, Stockholm, Suède, 5 et 6 septembre 1973.

144 p., 15 cartes et 14 autres schémas; \$5.50.

La place du loup dans les différentes civilisations humaines est intéressante et complexe. Peu de grands animaux sauvages sont aussi présents dans les légendes et le folklore d'un aussi grand nombre de pays, et peu ont été aussi incompris et persécutés. Le loup a été exterminé sur la plus grande partie de son aire de distribution, tandis que deux de ses sous-espèces — le loup des montagnes Rocheuses septentrionales et le loup rouge — sont menacées d'extinction.

Ce livre examine très attentivement l'état de conservation du loup et les mesures prises pour l'améliorer. Deux rapports sur des campagnes de sensibilisation du public — l'un en Espagne et l'autre au Canada — sont particulièrement passionnants.

Table des matières: Notes sur la réunion de travail — la conservation du loup en Europe. Manifeste et directives pour la conservation du loup. Le loup en Europe en 1973. Le loup en URSS. Le loup en

Fennoscandia. Le loup en Pologne. Les loups en Yougoslavie en se référant particulièrement à la période de 1945-1973. Etat, distribution et problèmes de protection des loups en Slovaquie. Etat du loup en Italie. Données sur la situation du loup en Roumanie, 1973. L'abattage des loups en Grèce, 1964-1972. L'état du loup au Etats-Unis, 1973. La gestion du loup au Canada au cours d'une décennie de changements. Protection du loup en Espagne — notes sur une campagne de sensibilisation du public. Influence des programmes d'éducation sur la conservation du loup au Canada. Le projet nordique relatif au loup. Techniques actuelles d'étude des carnivores sauvages insaisissables. Examen de la méthodologie et des mérites relatifs des techniques utilisées dans l'étude des loups sur le terrain.

Les titres indiqués ci-dessus peuvent être obtenus en écrivant à: Livres de l'UICN, UICN, 1110 Morges, Suisse. Jusqu'au 31 décembre 1976, les membres de l'UICN ont droit à un exemplaire de chaque titre, sur demande. A partir du 1^{er} janvier 1977, le prix indiqué sera appliqué, avec toutefois une réduction de 15% sur les ordres de moins de 10 exemplaires par titre, et de 20% sur les ordres de 10 exemplaires et plus, par titre.

Les souscripteurs au *Bulletin*, reçoivent une réduction de 5% sur tous les ordres.

Les amis, associés et autres membres actifs individuels de l'UICN ont droit à une réduction de 15 ou 20% sur tous les ordres, selon la catégorie.

Les frais d'envoi sont gratuits.

Merci !

Merci à vous, Bill Conway et Lee Talbot, membres du Conseil exécutif, pour travailler si durement — et avec autant de succès — à recueillir des fonds supplémentaires pour l'UICN !

Merci à vous, *National Audubon Society* et *New York Zoological Society*, pour avoir apporté chacun 5000 dollars en plus du paiement rapide de vos cotisations de membres.

Merci aussi à la *Lee Foundation* de Singapour, pour son don de 5000 dollars.

Et merci au Fonds mondial pour la nature, pour apporter une contribution égale, dollar pour dollar, à celles que nous recevons.

Le tilleul...

« L'argent ne pousse pas sur les arbres » — disions-nous le mois dernier à propos des problèmes financiers de l'UICN.

Cette idée a conduit une amie de l'UICN de Fribourg, en Allemagne, à nous envoyer 40 dollars de plus que les 10 dollars qu'elle nous avait déjà envoyés cette année afin de payer ses cotisations d'Ami de l'UICN pour 1976 selon le nouveau barème, alors que celui-ci n'entre en vigueur que le 1^{er} janvier 1977 pour les personnes qui étaient déjà amies de l'UICN.

Elle nous a demandé d'accepter les 40 dollars comme venant d'un arbre : du tilleul de son époux bien-aimé.

« Mon époux était, comme moi-même, passionné par la conservation de la nature, et il a salué avec une satisfaction particulière la création de l'UICN. Bien que chimiste, il était également un excellent botaniste. Les arbres, en particulier, étaient ses amis, et dans notre ancien jardin, il y avait plusieurs vieux arbres. Le dernier d'entre eux, un grand tilleul, doit malheureusement mourir cette année : il n'a pas pu supporter les nombreux bâtiments qui ont été construits tout autour. Heureusement, il a des « enfants » au Japon : des anciens étudiants japonais de mon mari ont emporté avec eux des graines, et plusieurs jeunes tilleuls poussent là-bas à la mémoire de Hermann Staudinger ».

Merci à vous, amie de l'UICN, et merci à toi, tilleul !

31^e partie à la convention sur les espèces menacées

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a déposé son instrument de ratification de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, le 2 août 1976, devenant ainsi la 31^e partie à la convention.

La ratification du Royaume-Uni concerne : le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Guernesey, Jersey, l'île de Man, Belize, les Bermudes, le Territoire britannique dans l'Océan Indien, les îles Vierges britanniques, les îles Falkland, Gibraltar, les îles Gilbert, Hong Kong, Montserrat,

Commentaires

Opération Oasis: aidez-vous - aidez l'UICN

★ Voici maintenant l'occasion pour les membres de l'UICN d'aider l'UICN à s'aider.

Participez à l'Opération Oasis, et amenez à l'UICN

- de nouveaux membres
- de nouveaux membres individuels
- de nouveaux souscripteurs au *Bulletin*.

Vous pouvez apporter votre concours en :

- désignant les autres organisations de votre pays qui devraient entrer à l'UICN, et les persuader de le faire ;
- accordant à l'UICN un espace publicitaire gratuit dans votre magazine ;
- demandant à vos membres de devenir membres de soutien à l'UICN ou souscripteurs au *Bulletin* ;
- autorisant l'UICN à utiliser votre liste d'adresses pour envoyer le dépliant ci-joint : « UICN — Oasis Terre ».

Nous voudrions faire un essai d'envoi postal du dépliant « UICN — Oasis Terre », d'abord aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Australie, puis en France, en Belgique, en Suisse et en Allemagne. Nous aimerions par la suite utiliser complètement les listes ayant le mieux réagi.

L'UICN n'entrera pas en compétition

avec ses propres programmes. « UICN — Oasis Terre » indique clairement que l'Union demande aux personnes concernées un soutien qui viendrait s'ajouter à celui qu'elles apportent à leurs organisations.

En septembre et en octobre, nous écrirons à certains d'entre vous pour leur demander de permettre à l'UICN d'utiliser leurs listes d'adresses, et éventuellement de nous accorder un espace publicitaire dans leurs magazines.

Si vous ne recevez pas de nos nouvelles ce n'est pas que nous n'apprécions pas votre valeur ou que nous n'avons pas besoin de votre aide. C'est parce que l'Union ne dispose pas des ressources nécessaires pour organiser une campagne aussi large qu'elle le voudrait.

L'Opération Oasis a un départ modeste, mais nous espérons qu'elle prendra rapidement des proportions importantes. Donc, n'attendez pas que nous vous écrivions. Si vous pensez pouvoir nous aider, écrivez à Estelle Buckley ou à Robert Allen, Opération Oasis, 1110 Morges, Suisse.

L'UICN est un moyen unique de tirer le meilleur parti d'une planète unique. Vous faites partie de l'un et de l'autre. Aidez-les ! Participez à l'Opération Oasis.

Robert Allen

Assemblée générale extraordinaire

★ L'Assemblée générale extraordinaire se déroulera à Genève du 19 au 21 avril 1977.

L'Assemblée aura essentiellement pour objet d'examiner le projet final de Statuts et règlements révisés, d'apporter des amendements aux Statuts et de les approuver, de nommer le nouveau Directeur général, et de voir où en est le programme adopté par la 12^e Assemblée générale du Zaïre.

L'Organisation mondiale de la santé a offert à l'UICN d'utiliser gratuitement la salle de réunion de son Conseil exécutif qui

peut recevoir 330 personnes et est équipée pour l'interprétation simultanée.

Les membres votants de l'Union sont invités à se faire représenter par un ou plusieurs délégués ; ils sont priés de prendre note des dates fixées pour l'Assemblée, et de faire savoir dès que possible à la Secrétaire exécutive aux membres s'ils ont l'intention de participer à l'Assemblée.

Peuvent envoyer un ou plusieurs observateurs à l'Assemblée : les membres non votants, les Etats et organisations non membres invités par le Conseil exécutif, les organisations de soutien à l'Union, et les organismes avec lesquels l'UICN a des liens de travail officiels. Les membres du Conseil exécutif, des commissions, des groupes de travail, et les membres de soutien individuels sont également invités en tant qu'observateurs.

L'ordre du jour provisoire, les horaires, les renseignements concernant l'hébergement à Genève, etc., seront indiqués dans les prochains numéros du *Bulletin*.

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco et du WWF. Subvention de l'UNESCO 1976 DG/2.1/414/43.

Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.

Pitcairn, Sainte-Hélène et ses dépendances (Tristan da Cunha, les îles de l'Ascension), et Tuvalu.

Le Royaume-Uni a émis une réserve concernant Hong Kong, pour tous les reptiles inclus dans les annexes I et II, et sur l'éléphant d'Asie, *Elephas maximus*.

32^e partie à la convention sur les espèces menacées

L'Empire d'Iran a déposé son instrument de ratification de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, le 3 août 1976, devenant ainsi la 32^e partie à la convention.